

MUSICOLOGIE
ÉPREUVE À OPTION : ORAL
Karol Beffa, Johan Farjot, Martin Guerpin

Coefficient de l'épreuve : 5

Type de sujets donnés :

Exercice n°1 : court « chant donné », de langage tonal simple, inspiré d'un des styles musicaux de la période comprise entre le XVIII^e et le début du XIX^e siècle, à harmoniser. Réalisation complète à quatre parties de la première moitié du chant, dans les clés du quatuor à cordes, puis écriture d'une base chiffrée pour la seconde partie.

Exercice n°2 : commentaire d'écoute d'un court extrait (environ 3 minutes) d'une œuvre musicale appartenant au répertoire occidental du moyen âge à nos jours. Le document sonore est diffusé deux fois, séparées par un bref temps de pause, et suivies d'un court moment de réflexion de 2 à 3 minutes (total : env. 10 à 15 minutes) ; le candidat expose ensuite son commentaire (20 minutes maximum), qui sera suivi d'un entretien avec le jury (15 minutes maximum). L'exercice a pour but, entre autre, de situer l'extrait musical proposé en mettant en valeur ses caractéristiques stylistiques.

N.B. : les candidats peuvent apporter leur diapason pour chaque exercice

Modalités de tirage du sujet :

Exercice n°1 : sujet imposé (chant donné), commun aux candidats.

Exercice n°2 : tirage au sort. Le candidat tire un papier mentionnant seulement le numéro d'un document sonore (parmi 3 au choix) sans autre précision.

Durée de préparation de l'épreuve : Exercice n°1 : 2 heures

Exercice n°2 : sans préparation

Durée de passage devant le jury :

exercice n°1 : 15 minutes maximum.

Correction orale du « chant donné » : le jury joue au piano la réalisation du candidat, la commente, et pose, le cas échéant, quelques questions.

exercice n° 2 : 45 minutes.

Audition et commentaire d'un document sonore.

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

L'épreuve d'admission en musique se décompose en deux exercices : « Commentaire d'écoute » et « Technique musicale » écriture.

L'épreuve de « Technique musicale » consiste à harmoniser un chant donné. Les candidat.es disposent pour cela d'un temps de préparation de 2h. Le passage devant le jury dure 15 minutes maximum : le jury joue au piano la réalisation du candidat, la commente, et pose, le cas échéant, quelques questions visant à évaluer la capacité du candidat à identifier des améliorations ou variantes harmoniques possibles, ou encore à rectifier des erreurs d'écriture.

Cette année le morceau présenté pouvait être harmonisé au moyen du vocabulaire harmonique caractéristique du début du XIX^e siècle. Les remarques concernant les candidats entendus sont les mêmes que l'année dernière : le jury a été globalement satisfait par la maîtrise des principales modulations et cadences démontrée par les candidats. Il est par ailleurs à souligner que, dans le cadre d'une phrase reprise (avec encart de 1 et de 2), il peut être utile de recourir à l'alternance cadence rompue-cadence parfaite.

De même, la maîtrise des principaux degrés de préparation à la cadence (II, IV, VI, V de V) ainsi que, d'une manière générale, le recours aux dominantes secondaires, fait partie des attentes du jury. Celui-ci précise également que les sujets proposés contiennent le plus souvent un passage ou des passages dans lesquels les candidat.e.s pourront utiliser des accords de type « +7 », quinte augmentée, sixte napolitaine, ou sixte augmentée. Enfin, quelques erreurs d'écriture évitables (quintes parallèles, octaves directes entre les parties extrêmes) ont pu être constatées.

Il est toutefois à noter que les candidats ont bien répondu aux questions du jury visant à leur faire repérer et rectifier ces erreurs.

Le **commentaire d'écoute** a pour objectif d'évaluer la culture musicale des candidat.es. Pour ce faire, le jury fait entendre au candidat (qui peut amener son diapason) une œuvre musicale (ou un extrait) appartenant au répertoire occidental du moyen âge à nos jours (dans le cas d'une œuvre vocale, le texte n'est pas fourni). L'enregistrement est diffusé deux fois, séparées par un bref temps de pause, et suivies d'un court moment de réflexion de 2 à 3 minutes (total : env. 10 à 15 minutes) ; le candidat présente ensuite son commentaire (20 minutes maximum), qui est

suivi d'un entretien avec le jury (15 minutes maximum). L'exposé du candidat a pour but, entre autres, de situer l'extrait musical proposé en mettant en valeur ses caractéristiques stylistiques. Outre une proposition de compositeur/compositrice et une proposition de datation entendue, le jury attend notamment du candidat qu'il aborde certains points tels que l'instrumentation du morceau entendu, sa forme et sa structure, le type de langage utilisé, les principales modulations.

L'entretien de dix minutes avec le jury. Cet entretien a pour but, le cas échéant, d'amener les candidat.es à préciser un point ou une notion abordée dans son exposé, mais aussi à tester ses connaissances du vocabulaire technique esthétique spécifique d'une époque ou d'un genre musical donné, ou encore à évaluer sa connaissance du répertoire.

Les morceaux présentés cette année aux deux candidats étaient les suivants :

- « Allegretto » des *Sinfonietta* (1857) de Leoš Janáček (1854-1928)
- « Plorate, filii Israel », extrait de *Jephthé* (ca. 1650) de Giacomo Carissimi (1605-1674).

Cette année, le jury a apprécié la capacité des candidat.es à situer les extraits dans le temps, à identifier les courants stylistiques et esthétiques aux conflents desquels ils se situent, et à mettre en relation le contenu du texte avec des caractéristiques musicales qu'ils ont pu présenter. Ces points positifs sont l'indice de la bonne préparation qu'ont reçu les deux candidat.es.

Parmi les points importants à signaler figurent l'identification des genres, de la forme et de la structure du morceau ou de l'extrait proposé : ces éléments peuvent être considérés comme un passage obligé de l'épreuve.

Cette année encore, il est noté que l'amélioration des exposés des candidat.es passe l'analyse d'au moins un exemple qui permettra de mettre en évidence leurs compétences techniques : capacité à restituer (au piano ou au chant) relever un court extrait musical, à évoquer un enchaînement harmonique, un plan tonal, un procédé d'arrangement, etc. Cet exemple peut consister (entre autres) à expliquer une modulation, à décrire le profil d'une mélodie (ou d'un extrait de mélodie).